

Trophées Les Cubes Lille 2011 — Règlement et conditions

1. Organismes et Partenaires de la compétition

LA POSTE - SA, au capital de 1.000.000 €, inscrite au RCS de PARIS, sous le n° 356.000.000, ayant son siège au 44 boulevard de Vaugirard à PARIS (75015), ci-après dénommée l'organisateur, organise du 15 juillet au 19 octobre 2011 (date limite de dépôt des dossiers le 31/08/2011) une compétition intitulée "Les Cubes de la communication et des médias Lille 2011". Cette compétition appartient à LA POSTE et est organisée en partenariat avec le Conseil Régional Nord / Pas-de-Calais, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole, la FEVAD (Fédération des Entreprises de Vente à Distance) et l'AACC (Association des Agences Conseils en Communication).

2. Objet de la compétition – opérations visées

2.1 La compétition "Les Cubes de la communication et des médias Lille 2011" a pour objectif de récompenser par des prix les annonceurs et les agences de publicité ou de conseil en communication dont le siège social se situe dans les départements suivants : 02 Aine, 08 Ardennes, 27 Eure, 51 Marne, 59 Nord, 60 Oise, 62 Pas-de-Calais, 76 Seine-Maritime, 80 Somme, en distinguant les meilleures campagnes ou actions de Marketing Relationnel développées par eux entre juin 2010 et juin 2011.

2.2 Au sens du présent règlement, on entend par Marketing Relationnel toutes opérations de marketing direct, mailings, emailings, ISA (Imprimés Sans Adresse), messages SMS, messages MMS, catalogue sous toutes ses formes, sites web marchands et e-commerce, campagnes transversales, campagnes multicanal et campagnes sur les lieux de vente. L'organisateur est seul habilité à décider, en dernier ressort, si une entreprise, une campagne ou une action entre dans le champ de cette définition et se trouve donc éligible à la compétition.

3. Catégories de prix

Les prix délivrés dans le cadre de la compétition "Les Cubes de la communication et des médias Lille 2011" concernent les secteurs d'activité énumérés ci-dessous :

3.1 Un prix comportant trois échelons (Or, Argent et Bronze) est décerné pour chacune des trois catégories suivantes :

1/ Le Cube de la campagne de publicité multicanal :

Récompense les campagnes qui s'articulent autour de plusieurs supports ou canaux de communications (mailing, emailing, site internet, appli smartphone, réseaux sociaux, médias...)

2/ Le Cube du mailing de l'année :

Récompense les campagnes de mailing les plus efficaces et créatives.

3/ Le Cube du catalogue de l'année :

Récompense le catalogue sous toutes ses formes, adressé ou non, le plus représentatif de toute la filière par sa créativité, son efficacité et son caractère novateur.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix (Or, Argent ou Bronze) dans une catégorie, s'il pense que le niveau attendu n'est pas atteint.

3.2 Un prix est décerné pour chacune des 3 catégories suivantes :

1/ **Le Cube du développement Durable** récompense la campagne ou action de marketing direct s'inscrivant dans une logique "durable" du point de vue économique, social et environnemental développée entre juin 2010 et juin 2011.

2/ **Le Cube de l'innovation** récompense la campagne s'illustrant par son caractère novateur comme l'utilisation des nouvelles technologies, des nouvelles mécaniques marketing ou de supports et canaux de communication originaux, développée entre juin 2010 et juin 2011.

3/ **Le Cube de la première campagne** récompense la meilleure première campagne de communication utilisant le média courrier, développée entre juin 2010 et juin 2011.

3.3 L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les catégories de prix ci-dessus énumérées sans avoir à justifier de sa décision.

4. Durée de la compétition – inscription

4.1 La compétition “Les Cubes de la communication et des médias Lille 2011” est organisée du 15 juillet au 19 octobre 2011. La date limite de remise des dossiers d’inscription et de candidature à la compétition est fixée au 31 août 2011 à minuit. Toute candidature inscrite après cette date ne pourra être prise en considération.

4.2 L’organisateur se réserve le droit discrétionnaire de prolonger, de modifier, de suspendre, de reporter, d’annuler purement et simplement ou de renouveler pour l’avenir cette opération ainsi que les modalités y afférentes, sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée de ce fait.

5. Conditions et modalités de participation

Il appartient aux participants de prendre toutes les dispositions pour participer à cette compétition dans les délais et conformément au présent règlement et notamment eu égard à l’article 5 “Conditions et modalités de participation”.

5.1 La compétition “Les Cubes de la communication et des médias Lille 2011” est ouverte à tout annonceur ou agence dont le siège social se situe dans les départements suivants : 02 Aine, 08 Ardennes, 27 Eure, 51 Marne, 59 Nord, 60 Oise, 62 Pas-de-Calais, 76 Seine-Maritime, 80 Somme, ayant développé une ou plusieurs action(s) ou campagne(s) de Marketing Relationnel entre juin 2010 et juin 2011.

Chaque annonceur ou agence peut soumettre plusieurs actions ou campagnes de Marketing Relationnel. Il est rappelé la définition large du Marketing Relationnel donnée à l’article 2 du présent règlement ; l’organisateur est seul habilité à décider, en dernier ressort, si une entreprise, une campagne ou une action entre dans le champ de la compétition.

5.2 L’inscription s’effectue obligatoirement en ligne sur www.lescubeslille2011.com. Les candidats devront remplir tous les champs de l’inscription et télécharger les documents numériques correspondant à la nature de la campagne présentée :

Pour les campagnes print :

- Une mise en scène de la campagne dans son intégralité, en jpg basse définition.
- Une vue de chaque élément composant la campagne en jpg basse définition.

Pour les campagnes vidéo et MMS :

- Le fichier Mpeg de la vidéo complète.
- Le story board complet en jpg basse définition.

Pour les campagnes SMS :

- Une mise en scène de la campagne dans son intégralité, en jpg basse définition.

Pour les campagnes web :

- Une mise en scène de la campagne dans son intégralité, en jpg basse définition.
- L’url du site.
- 3 ou 4 vues des différents éléments composant la campagne ou le site, en jpg basse définition.

5.3 En complément de l’inscription en ligne, les concurrents devront obligatoirement envoyer les supports originaux de la campagne présentée, comme suit :

- Le numéro de dossier d’inscription fourni sur internet
- Le nom du responsable de l’inscription et ses coordonnées complètes
- Une mise en scène de la campagne dans son intégralité, en jpg haute définition.
- 3 ou 4 vues des différents éléments composant la campagne ou le site, en jpg haute définition.

Le tout doit être expédié avant le 31 août 2011 à minuit, le cachet de La Poste faisant foi, à l’adresse suivante :
Les Cubes Lille 2011, BP 70109 - 59001 LILLE CEDEX

5.4 Toute inscription en ligne et dossier expédié après la date limite d’envoi, ainsi que tout dossier incomplet, détérioré, illisible, inexploitable ou ne contenant pas l’ensemble des documents et éléments nécessaires pour apprécier l’opération soumise seront définitivement écartés de la compétition.

5.5 L’organisateur n’est pas responsable de la perte, des dommages ou des retards subis dans la transmission des dossiers d’inscription ou de tout autre élément, document et/ou message liés à la présente opération. Les dossiers d’inscription ainsi que les éléments qu’ils contiennent ne seront pas renvoyés par l’organisateur.

5.6 Le fait de soumettre un dossier d'inscription à l'organisateur exprime la volonté du candidat de participer à la compétition et emporte acceptation sans réserve de sa part du présent règlement ainsi que des modalités afférentes à la compétition.

5.7 La Poste et tous les prestataires directement impliqués dans l'organisation de la compétition "Les Cubes de la communication et des médias Lille 2011" ne pourront en aucun cas concourir dans quelque catégorie que ce soit. Ils ne pourront donc pas être primés.

6. Jury

6.1 Les prix décrits à l'article 3 du présent règlement sont décernés par un jury spécialement constitué pour la compétition "Les Cubes de la communication et des médias Lille 2011". Les décisions du jury n'ont pas à être justifiées.

6.2 La composition du jury peut être demandée auprès de l'organisateur, à l'adresse suivante : "Les Cubes Lille 2011", BP 70109 - 59001 LILLE CEDEX. La composition du jury n'est donnée qu'à titre purement indicatif et ne peut être en aucun cas considérée comme un engagement de l'organisateur. Celui-ci ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée, pour quelque motif que ce soit, notamment en cas de modification de la composition du jury ou d'absence de l'un de ses membres ou de tout autre événement influant sur l'organisation du jury ou de la compétition.

7. Critères d'évaluation – désignation des lauréats

7.1 Les délibérations du jury de la compétition "Les Cubes de la communication et des médias Lille 2011" se clôtureront le 21 septembre 2011.

7.2 Les campagnes ou les actions soumises à l'examen du jury sont évaluées en fonction de trois registres de critères : efficacité, créativité et innovation.

7.2.1 Par efficacité, on entend pertinence de la réponse stratégique par rapport à l'objectif de l'annonceur et résultats quantitatifs et qualitatifs de l'annonceur.

7.2.2 Par créativité, on entend niveau de la ou des mécaniques marketing utilisée(s), qualité de la création publicitaire et pertinence par rapport à l'objectif fixé.

7.2.3 Par innovation, on entend caractère innovant des campagnes ou des actions, soit par l'utilisation de médias nouveaux, soit par l'emploi de techniques nouvelles.

7.3 Le jury est absolument souverain dans l'appréciation de ces critères d'évaluation et dans leur application aux actions et campagnes qu'il examine. Il n'a pas à justifier des décisions qu'il prend. Ces décisions, quelles qu'elles soient, ne peuvent être contestées.

7.4 L'attribution d'un prix exige des participants, outre le fait d'avoir été désignés par le jury, d'avoir respecté l'ensemble des stipulations du présent règlement.

8. Remise des prix – communication

8.1 Les prix seront remis aux lauréats lors d'une cérémonie de remise de prix organisée à Lille. Seuls les Cubes d'Or seront décernés sur scène.

8.2 Le fait de se voir décerner un prix entraîne acceptation d'office et sans réserve de toutes les actions de communication et de promotion, sous quelque forme que ce soit, qui pourraient être liées à la compétition "Les Cubes de la communication et des médias Lille 2011".

8.3 Il est notamment précisé que les dénominations sociales et marques des lauréats, les noms et prénoms de leurs représentants ainsi que toutes images prises ou obtenues dans le cadre de la compétition pourront être mentionnés, publiés ou utilisés par l'organisateur pour des actions de communication et de promotion liées à la compétition "Les Cubes de la communication et des médias Lille 2011". Une telle utilisation est expressément autorisée par les participants qui, à cet effet et dans cette limite (communication et promotion liées à la compétition), cèdent gratuitement à l'organisateur pour une durée de dix ans, les droits d'utilisation,

de diffusion et de reproduction de leur nom, marque, image et autres éléments d'identification. Cette cession ne donnera lieu à aucun dédommagement ni rémunération de quelque nature que ce soit.

9. Données nominatives

9.1 Les participants à la compétition "Les Cubes de la communication et des médias Lille 2011" sont informés de ce que les informations nominatives recueillies dans le cadre de cette opération sont strictement nécessaires pour y participer. Ces informations sont destinées à l'organisateur et à ses partenaires.

9.2 Par application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978, dite loi "Informatique et Libertés", les participants bénéficient d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent et qu'ils peuvent exercer en s'adressant à : "Les Cubes Lille 2011", BP 70109 – 59001 LILLE CEDEX.

10. Modification, annulation de la compétition

L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler, de reporter ou de modifier la compétition sans avoir à justifier d'un quelconque motif. Dans une telle hypothèse, l'organisateur ne saurait être tenu responsable des conséquences qui pourraient résulter d'une annulation, d'un report ou d'une modification de la compétition.

11. Règlement – acceptation

11.1 Le présent règlement est déposé chez Maître Berna, huissier de justice à Tourcoing (59200), 6 rue Faidherbe. Il est adressé à toute personne qui en fait la demande auprès de : Les Cubes Lille 2011, BP 70109 - 59001 LILLE CEDEX. Il est également mis en ligne sur le site web lié à la compétition "Les Cubes Lille 2011" : <http://www.lescubeslille2011.com>

11.2 Le fait de participer à la compétition "Les Cubes de la communication et des médias" emporte acceptation sans réserve et impose de se conformer strictement au présent règlement ainsi qu'à l'ensemble de ses clauses, dont les participants déclarent avoir pris connaissance.

12. Compétence juridictionnelle

Les litiges pouvant naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement ainsi qu'à l'occasion de la compétition seront tranchés par l'organisateur. Ils devront lui être soumis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard dans le mois suivant la clôture de la compétition. En cas de contentieux et à défaut d'accord amiable, les litiges seront soumis aux tribunaux lillois qui appliqueront le droit français.

"Les Cubes de la communication et des médias Lille 2011" est une marque déposée de La Poste. Les prix "Les Cubes de la communication et des médias Lille 2011" sont dessinés par un groupe d'élèves de deuxième année de l'Institut Supérieur de Design de Valenciennes, sous la direction de Monsieur Hervé Grolier.